

LTF SAS	BP 23 Place Sommeiller 73 500 MODANE		04.79.20.13.36	
			04.79.20.13.35	
Réunion : visite reçue / rendue	Conversation téléphonique Lecture Divers	Manifestation interne / externe		Rédacteur : N. SELTZER Tél : 04.79.20.15.15
Participants : Voir liste ci-dessous			Visite du : 16 septembre 2003	
Objet : Comité Local Pour l'Environnement n°7 – Chantier de Modane / Villarodin-Bourget				
Pièces jointes : - Contrôle des paramètres environnementaux		Distribution : Participants + LTF		
Liste des participants :				
- Henri RATEL	Maire de Villarodin-Bourget	Tél : 04.79.05.25.15		
- Jean PARMIER	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget	Tél : 04.79.05.25.15		
- Denis CHARVOZ	Adjoint – Mairie de Villarodin-Bourget	Tél : 04.79.05.02.15		
- Louis THOMAS	Conseiller municipal Modane	Tél : 04.79.05.23.11.		
- Antoine PLA	Maire d'Avrieux	Tél : 04.79.20.33.16.		
- Christian FINAS	Vice Président SICM	Tél : 04.79.05.10.54.		
- Paul GUILLOT	SICM	Tél : 04.79.05.10.54.		
- Michel BANETTE	DDE Chambéry	Tél : 04.79.71.73.73		
- Xavier LETT	Conseiller Général Canton de Modane	Tél : 06.70.56.46.79		
- J.F. BUISSON	Association ASSMOULIN			
- Gérard BUISSON	Association ASSMOULIN	Tél : 04.79.05.31.99		
- Benjamin MARGUERON	Association ASSMOULIN			
- René GROSS	Président Norma-Pêche	Tél : 04.79.20.33.22		
- Christian BUISSON	Représentant Norma-Pêche	Tél : 04.79.05.34.65		
- Didier BUISSON	Représentant de la Chasse – ACCA	Tél : 04.79.05.32.95		
- Gilbert LOMBARD	Gaule Mauriennaise	Tél : 04.79.05.30.09		
- Pascal DANIEL	Gaule Mauriennaise			
- Jacques RICARD	LTF – Directeur Territoire	Tél : 04.79.20.13.36		
- Nicole SELTZER	LTF – Assistante Directeur Territoire	Tél : 04.79.20.15.15.		
- Pierre VIGNAT	LTF – Directeur Adjoint Travaux	Tél : 04.79.68.56.67		
- Jacques RIMEY	LTF – Responsable Travaux France	Tél : 04.79.20.13.36		
- Michel CHIGNOLI	ITM (Maîtrise d'œuvre) – Chef de projet	Tél : 06.14.30.32.62		
- Laurent SCHAUDEL	ITM (MOE) – Responsable de site	Tél : 04.79.05.52.83		
- Philippe LEPERCQ	Eiffage Responsable Environnement	Tél : 04.79.05.52.67		

Au préalable, deux personnes ont visité la descenderie.

Introduction

Jacques RICARD excuse Monsieur Le Sous Préfet de St Jean de Maurienne, Monsieur RAFFIN Adjoint à la Mairie de Modane et Monsieur LOZAT Habitant Maisons St Gobain.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé.

La prochaine réunion est fixée au **25 novembre 2003 à 18h00**.

L'ordre du jour de la réunion concernera les points suivants :

- avancement du chantier,
- résultats des contrôles effectués,
- questions / réponses.

I – Avancement du chantier

M. Chignoli présente l'avancement du chantier à ce jour :

Excavation de la descenderie : PM 691. Suite au contexte géologique difficile, l'avancement est réduit depuis juin. L'abatage est effectué de manière générale à l'explosif, à l'exception de quelques volées abattues au brise-roche au cours du mois de juillet. Les terrains traversés sont des carneules et des quartzites.

Traitement des matériaux : La Station de Traitement des Matériaux a été arrêtée le 28 août 2003.

Nous avons traité 92 000 tonnes de matériaux à ce jour, 15 000 tonnes sont en stock sur le chantier et 10 000 tonnes ont été déposées sur le site de dépôt de l'Ile.

Les matériaux à mettre en dépôt définitif traversent l'Arc sur des bandes transporteuses vers le site St Gobain.

L'habillage (avec isolation acoustique) de la tour de scalpage est en cours et devrait être terminé à la fin de cette semaine (terminé le 25/09/2003).

II – Les contrôles effectués

J. Rimey présente les différentes mesures effectuées et leurs résultats ; un fascicule est remis en réunion présentant ces données (voir annexe) :

Bruit : 2 mesures (02/07/03 et 03-04/09/03) ont été non conformes au niveau du cimetière (point n°2) et au bas du Bourget (point n°3).

L'Entreprise ne peut fournir d'explications précises. Une vérification du positionnement correct des micros d'enregistrement par rapport à l'état initial de référence sera réalisé lors du prochain enregistrement.

Le capotage de la tour devrait remédier à tous ces dépassements.

Question : Comment sont organisés les commandes de mesures ? Est-ce qu'on tient compte de l'heure de tir ?

L'Entreprise explique que les mesures commandées au Bureau chargé de ces prestations sont effectuées à tous moments de la vie du chantier.

Poussières : Nous sommes en attente des résultats de la 1^{ère} semaine de septembre.

Question : *Un concasseur-calibreur de l'autre côté de l'Arc travaille et provoque des poussières ? Aucun arrosage n'est effectué ?*

ITM précise que les travaux en question ne sont pas effectués dans le cadre du chantier de la descenderie de Villarodin Bourget.

Vibrations : Seul le capteur à Chatalamia reste en place et n'a jamais déclenché.

Analyses d'eau : Les résultats des analyses des rejets des eaux d'exhaure (annexe 2) font apparaître un taux de pH non conforme certainement du à l'utilisation du béton. Il est à noter que le PH naturel des eaux est déjà élevé (8,4). La DDE gestionnaire de l'Arc ne souhaite pas qu'un correctif du pH soit réalisé avant rejet.

Question : *Pourquoi le taux MES est particulièrement élevé les 23/07/03 et le 06/08/03 ?*

Ce taux est certainement lié à la présence de cargneules.

Question : *A l'annexe 6 : Analyses sur l'eau de l'Arc réalisées par LTF, le taux de fer le 22/07/03 sont très élevés. Pourquoi ?*

J. RIMEY se rapprochera du laboratoire pour avoir toutes les explications nécessaires et fournira la réponse dès que possible.

IV – Questions / Réponses

A) Pourquoi l'habillage de la tour de scalpage n'est pas terminé à ce jour ? Ne pourrait-on pas arrêter les tirs de nuit et le marinage qui suit jusqu'à l'habillage complet de la tour ?

M. CHIGNOLI explique que l'entreprise en charge de cette opération a pris du retard dans la livraison et de plus la fermeture de la société au mois d'août a prolongé d'autant ce délai.

B) Bassin de décantation : Le curage complet a été fait la dernière semaine du mois d'août et le bi-pass a été utilisé .Peut-on analyser l'eau rejetée dans l'Arc à ce moment-là ?

L'utilisation du by-pass a été faite alors qu'aucun travail n'était susceptible de polluer les eaux dans la descenderie.

La demande est acceptée et l'analyse de l'eau passant dans le by-pass sera faite au prochain curage.

C) Mesures compensatoires de l'eau : En début juin, LTF avait mis en place un dispositif avec un système de pompage pour assurer un débit d'eau à la sortie des citernes du haut (voir solution transitoire PV réunion n°6). Ce système a fonctionné en juillet mais qu'une dizaine de jours en août ? C'est inacceptable ?

P. VIGNAT répond que LTF s'est effectivement engagé à faire fonctionner ce dispositif et n'a jamais donné l'ordre d'arrêter ce pompage.

ITM précise qu'au cours du mois d'août deux facteurs sont la cause du manque d'eau :

- Panne du dispositif de pompage avec congés du réparateur du 04 au 18 août.
- Tarsissement des captages réalisés en galerie.

J. RICARD ajoute que LTF a bien pris note de ces dysfonctionnements difficilement justifiables et que des dispositions plus efficaces seront prises.

Le système de remonter des eaux captées dans la galerie ne semble pas le plus adapté ?

Un riverain précise que l'eau aurait pu être alimentée en gravitaire depuis un ruisseau situé dans le secteur d'Amodon.

P. VIGNAT rappelle que différentes études ont été effectuées :

- 1) Le captage gravitaire a été envisagé mais il semblait trop fragile et non pérenne (Rapport DDE)
- 2) Le captage alluvial nécessitait un délai trop long pour la mise en place dès juin 2003.

E) Le débit de l'eau évacuée de la descenderie assèche le bassin versant du Bourget ? Pourquoi des injections pour étancher le terrain ne sont pas réalisées ?

P. VIGNAT explique qu'une étude est en cours (dont les premiers rendus sont prévus début octobre) et qu'il faut attendre encore quelques centaines de mètres d'avancement pour envisager des solutions techniques et mettre en place un dispositif en accord avec les élus, les collectivités locales et les Services de l'Etat.

J. RICARD explique sur le plan général de l'ensemble du bassin versant qu'une étude des mesures compensatoires a été lancée pour mettre en place un dispositif en accord avec les élus et les services de l'Etat.

F) Des études de faisabilité ont été faites l'été 2002 dans la zone des moulins . Quels sont les résultats ?

J. RICARD répond que l'étude montre la faisabilité de la mise en dépôt des matériaux. Le rapport est en cours de finalisation. Des négociations sont en cours avec la Commune pour cette zone.

Document remis par l'Association pour la Sauvegarde du Site du Moulin :

Sources :

Voir réponses C et E

Conséquences du drainage : Le volume d'eau drainé par la galerie a-t-il été évalué ? D'où provient toute cette eau, conséquence sur d'autres sources ? A-t-on constaté des anomalies sur les relevés hydrauliques du bassin versant.

Les volumes journaliers des débits d'exhaures figurent dans le document remis.

L'eau provient des nappes de versant, qui avant travaux s'écoulaient dans la nappe d'accompagnement de l'Arc et qui aujourd'hui sont interceptées par la descenderie.

On ne constate pas d'anomalie sur les émergences du bassin, par contre le niveau piézométrique dans certains forages est influencé.

Zone du Moulin :

Voir réponse F

Déroulement du chantier. Le bassin de décantation :

Voir réponse B

Nuisance Bruit et poussière

Voir réponse A

Le concassage primaire à ciel ouvert des déblais stockés à l'extérieur au début du chantier est terminé. Ce concassage est aujourd'hui réalisé dans la descenderie.

En ce qui concerne la poussière, un rappel au Maître d'œuvre sera fait pour veiller à l'exécution d'un arrosage régulier.

Benjamin MARGUERON
175, rue St.Pierre

73500 - VILLARODIN BOURGET

Le 17 Septembre 2003

Monsieur le Préfet

73000 - CHAMBERY

Monsieur le Préfet,

Ayant assisté à la réunion du 16 Septembre 2003 à 18 heures, réunion du Comité Local pour l'Environnement - chantier de reconnaissance de MODANE / VILLARODIN BOURGET, étant riverain de ce chantier, je me permets de vous remettre un document concernant toutes les nuisances de ce chantier.:
à titre d'exemple :

- Tirs de mine le lundi 15 septembre à 23 heures 10
- " " le mercredi 17 septembre à 3 Heures.

ces tirs sont suivis de la sortie des gravats dans la fameuse goulotte non insonorisée.

En espérant avoir satisfaction pour la tranquillité des riverains, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Benjamin MARGUERON



- 1 document -